

PREFET DE L'INDRE

Direction départementale des Territoires Service Planification, Risques, Eau et Nature Unité Risques Pôle Prévention des Risques

ARRÊTÉ nº 36-2017-04-06-002 du 6 avril 2017

portant sur l'approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de l'Indre

LE PRÉFET DE L'INDRE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L 571-10 et R 571-32 à R571-43 relatifs au recensement et au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R111-4-1 et R111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 111-1, R111-3, R151-53 et R153-18;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit;

Vu les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans l'environnement de santé, les hôtels et les bâtiments d'enseignements ;

Vu l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit, situés au voisinage des infrastructures et consultées conformément aux dispositions de l'article R571-39 du code de l'environnement;

.../...

Considérant que le classement sonore de 2001 des infrastructures de transports terrestres dans le département de l'Indre doit être actualisé afin de tenir compte des évolutions de trafic ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux n° 2001-E-2252 portant recensement et classement des principaux axes de transports terrestres bruyants dans le département de l'Indre à l'exception de Châteauroux en date du 9 août 2001 et n° 2001-E-3529 portant recensement et classement des principaux axes de transports terrestres bruyants de la commune de Châteauroux en date du 14 décembre 2001.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, modifié par arrêté du 23 juillet 2013 sont applicables aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres routières et ferroviaires de l'Indre mentionnées à l'article 3.

ARTICLE 3: Le tableau situé en annexe 1 pour les voies routières, la voie ferrée n° 590000 Paris-Toulouse sur toute la traversée du département, ainsi que le plan cartographique en annexe 2 donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 modifié, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu urbain traversé (rue en «U» ou tissu ouvert «O» - notions définies dans la norme NF S31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur »).

La catégorie 1 correspondant à la voie la plus bruyante et la 5 à la voie la moins bruyante des voies classées.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, de chaque côté de l'infrastructure classée, à la distance comptée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche et à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche pour le ferroviaire.

ARTICLE 4 : Les communes concernées par le présent arrêté préfectoral et référencées en annexe 3 sont :

Ardentes	Argenton sur Creuse	Bazaiges	Brion
Ceaulmont	Celon	La Champenoise	Chasseneuil
Châteauroux	Châtillon sur Indre	La Châtre	Coings
Déols	Diors	Etréchet	Eguzon-Chantôme
Fléré-la-Rivière	Issoudun	Levroux	Liniez
Luant	Mers-sur-Indre	Meunet-sur-Vatan	Montgivray
Migny	Montierchaume	Montipouret	Mouhet
Neuvy-Pailloux	Niherne	Nohant-Vic	Parnac
Le Pêchereau	La Pérouille	Le Poinçonnet	Le Pont-Chrétien-Chabenet
Reuilly	Saint-Aoustrille	Saint-Gaultier	Saint-Georges-sur-Arnon
Saint-Lactencin	Sainte-Lizaigne	Saint-Marcel	Saint-Maur
Tendu	Thizay	Vatan	Velles
Vigoux	Villedieu sur Indre	Villegongis	Vineuil

ARTICLE 5: Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les établissements de santé, de soins, ainsi que les hôtels et les établissements d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R111-23-1 à R111-23-3 du code de la construction et de l'habitation et à l'article R571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum forfaitaire est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum forfaitaire est déterminé selon les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Dans le cas où l'isolement acoustique est déterminé par évaluation précise des niveaux de bruit, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont portés dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié.

ARTICLE 6: Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et le périmètre des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par l'autorité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, dans les annexes du document d'urbanisme des communes visées à l'article 4 (Plan locaux d'urbanisme - PLU ou plan local d'urbanisme intercommunal — PLUI), à titre d'information, ainsi que les prescriptions d'isolement acoustiques édictées, la référence du présent arrêté et les lieux où il peut être consulté.

Une mise à jour du document d'urbanisme sera effectuée le cas échéant conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 7: Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à la rubrique «Recueil des Actes Administratifs» et fera l'objet d'un affichage durant un mois dans les mairies concernées visées à l'article 4 conformément à l'article R571-41 du code de l'environnement.

Il sera également consultable sur le site des services de l'État pour le département de l'Indre (www.indre.gouv.fr).

<u>ARTICLE 8</u> : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa publication soit :

d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Indre;

• d'un recours hiérarchique adressé au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Dans les deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges;

• soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues au présent arrêté;

 soit à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

.../...

Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

<u>ARTICLE 9</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Nathalie VALLED

ANNEXE 1 - Liste des tronçons mentionnés à l'article 3

Voies routières

LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	250	250	250	250	250	300	250	250	250	100	100	100	100	100	100	100	100	100	700	100	100	100	100	100	100	100	250		30
CATEGORIE_BRUIT	2	2	2	2	2	-	2	2	2	3	3	3 3	 e	3 8	8	3	3			m H	3	3	3	3	8	3	2		4 60
TYPE INFRASTUCTURE CATEGORIE_BRUIT	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Autoroute non concédée	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	alean manage at 100	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale	Route communale		Route communale
FINISSANT	Jonction RN151	Jonction RD 137	Echangeur St Marcel D927	Intersection D1	Limite Département 87	Echangeur Lothiers	Inter RN20 - Sud Chateauroux	Echangeur Nord de Vatan	Echangeur Sud de Vatan	rue du chateau Raoul	rue de la République	rue Raspail	avenue du 6 Juin 1944	rue du Chaumiau	boulevard de Cluis	pont de Notz - intersection vo	avenue Gérard Philippe	limite de commune	out One Prevent and	ave Pde Coubertin	Rocade RD920	boulevard des Marins	rue de la Vrille	impasse de la brasserie	limite de commune	mail St Gildas	place St Christophe	Confidence of the character of the chara	route de Belle Kive
DEBUTANT	Echangeur Sud de Vatan	Echangeur Lothiers	Jonction RD137	Echangeur St Marcel D927	Intersection D1	Inter RN20 - Sud Chateauroux	Jonction RN151	Limite departement 18	Echangeur Nord de Vatan	avenue François Mitterand	rond pt Deschizeau	rue de la République	rd point Deschizeau	rue Paul Louis Couturier	rue Bourdillon	avenue Gérard Philippe	rue A de Monfreid	pont de Notz - intersection vo	view Charles	boulevard de Cluis	avenue Pierre de Coubertin	rue de la Vrille	impasse de la brasserie	rp. pt. Deschizeau	rue du Préfet d'Alphonse	avenue du 6 juin 44	Mail St Gildas		sentier ————————————————————————————————————
NOM SEGMENT	A20	A20	A20	A20	A20	A20	A20	A20	A20	AV 6 JUIN 1944	AV CHARLES DE GAULLE	AV CHARLES DE GAULLE	AV CHARLES DE GAULLE	AV CHARLES DE GAULLE	AV CHARLES DE GAULLE	AV D'ARGENTON	AV D'ARGENTON	AV D'ARGENTON	AV DELA CHATRE	AV DE LA CHATRE	AV DE LA CHATRE	AV DES MARINS	AV DES MARINS	AV DES MARINS	AV D'OCCITANIE	AV DU PONT NEUF	AV DU PONT NEUF	AN CEDERAL	AV GEDEON DUCHATEAU
COMMUNES	LA CHAMPENOISE COINGS DEOLS LINIEZ VATAN BRION	TENDU VELLES LUANT	TENDU SAINT-MARCEL	SAINT-MARCEL ARGENTON-SUR-CREUSE	CELON MOUHET MOUHET VIGOUX ARGENTON-SUR-CREUSE	SAINT MAUR VELLES VELLES	SAINT-MAUR VELLES	VATAN MEUNET-SUR-VATAN	VATAN	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATERIDOLIV	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEAUROUX	CHATEALIBOLIX	CHATEAUROUX

> College Annual Control		O Carolina Control	0000		c	007
SAINT-MAIR	D320	Rocade-Giratoire Avenue Arrent	8	Route départementale	0 4	30
CAINT MALID			-		- 0	5 5
OAIN TWADE	D870	Nocade-Gratolie Do? Cap Sud	Aocade-Gratoire Azo Sud	Koule departementale	0	
DEOLS	D925	Giratoire RN20	Entrée La Martinerie	Route départementale	3	100
DIORS CHATEAUROUX CHATEAUROUX		Giratoire D96	Giratoire D920	Route départementale	8	100
LE PONT-CHRETIEN-CHABENET SAINT-GAULTIER SAINT-MARCEL CHASSENEUIL		Entrée St Gaultier	Giratoire A20 St Marcel	Route départementale	() () () () () () () () () ()	1000
LE POINCONNET	D943	Entrée La Forge de l'Ile	Voie SNCF	Route départementale	 - &	100
ARDENTES	D943	Entrée Agglo Clavière	Sortie Agglo Clavière	Route départementale	4	30
ARDENTES	D943	Sortie Agglo Ardentes	Intersection RD14	Route départementale	3	100
ARDENTES	D943	Entrée Agglo Ardentes	Intersection RD19	Route départementale	4	30
NOHANT-VIC	D943	Entrée Agglo Vic	Sortie Agglo Vic	Route départementale	4	30
NOHANT-VIC	D943	Entrée Agglo Nohant	Sortie Agglo Nohant	Route départementale	4	30
MONTGIVRAY LA CHATRE	D943	Entrée Agglo La Chatre	Intersection D940	Route départementale	4	30
MERS-SUR-INDRE MONTIPOURET ARDENTES	 D943	Intersection RD14	Intersection RD19	Route départementale	4	30
VILLEDIEU-SUR-INDRE SAINT-LACTENCIN	D943	Sortie Déviation Buzançais	Entrée Agglo Villedieu / Indre	Route départementale	3	100
FLERE-LA-RIVIERE	D943	Entrée Agglo Fléré la Rivière	Sortie Agglo Fléré la Rivière	Route départementale	4	30
FLERE-LA-RIVIERE	D943	Limite Dépt 37	Entrée Agglo Fléré la Rivière	Route départementale	() () () ()	100
FLERE-LA-RIVIERE CHATILLON-SUR-INDRE	D943	Sortie Agglo Fléré la Rivière	Place de la Résistance - Chatillon sur Indre	Route départementale	 %	100
VILLEDIEU-SUR-INDRE	D943	RD67	Sortie Agglo Villedieu / Indre	Route départementale	4	30
LE POINCONNET	D943	Intersection RN20	Intersection 1ere Rte droite	Route départementale	4	30
LE POINCONNET	D943	1ere intersection rte droite	Entrée La Forge de l'Ile	Route départementale	က	100
ETRECHET	D943	Entrée Agglo Etrechet	Sortie Agglo Etrechet	Route départementale	3	100
ETRECHET ARDENTES	D943	Sortie Agglo Etrechet	Entrée Agglo Claviere	Route départementale	3	100
ARDENTES	D943	Sortie Agglo Clavière	Entrée Agglo Ardentes	Route départementale	3	100
ARDENTES	D943	Intersection RD19	Sortie Agglo Ardentes	Route départementale	4	30
NOHANT-VIC	D943	Sortie Agglo Vic	Entrée Agglo Nohant	Route départementale	3	100
NOHANT-VIC MONTIPOURET	D943	Intersection RD49	Entrée Agglo Vic	Route départementale	8	100
NOHANT-VIC MONTGIVRAY	D943	Sortie Agglo Nohant	Entrée Agglo La Chatre	Route départementale	3	100
LE POINCONNET ETRECHET	D943	Voie SNCF	Intersection RD 67- RD 943	Route départementale	3	100
VILLEDIEU-SUR-INDRE	D943	Entrée Agglo Villedieu / Indre	RD67	Route départementale	4	30
ETRECHET	D943	Intersection RD 67 - RD 943	Entrée Agglo Etrechet	Route départementale	3	100
VILLEDIEU-SUR-INDRE MEUNET-SUR-VATAN	D943	Sortie Agglo Villedieu / Indre	Giratoire RD80	Route départementale	3	100
SAINT-MAUR MEUNET-SUR-VATAN	D943	Giratoire RD80	Intersection A20	Route départementale		250
LEVROUX	D956	Entrée Agglo Levroux	Carrefour déviation PL	Route départementale	4	30
LEVROUX VILLEGONGIS VINEUIL DEOLS	D956	Sortie Agglo Brassioux	Entrée Agglo Levroux	Route départementale	3	100
DEOLS	D956	Intersection RN151	Sortie Agglo Brassioux	Route départementale) 8	100
LEVROUX	D956	Carrefour Déviation PL	Carrefour D926	Route départementale	4	30
LE POINCONNET	0660	Entrée Le Poinconnet	Sortie Le Poinconnet	Route départementale	4 4	30
LE POINCONNET CHATEAUROUX	D66G	Rocade RD920	Entrée Le Poinconnet	Route départementale	4	30

MONTIERCHAUME	N151	Entrée Agglo Lieu dit "Crevant	Sortie Agglo Lieu dit "Crevant	Route nationale	4	30
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON ISSOUDUN	N151	Rocade Issoudun-RD918	Limite Dept 18	Route nationale	() () () ()	100
DEOLS	N151	Echangeur Nord A20	Jonction RD151 / RN151	Route nationale	2	250
MONTIERCHAUME DEOLS	N151	Jonction RD151 - RN151	Entrée Agglo Lieu dit "Crevant	Route nationale	 	100
MONTIERCHAUME NEUVY-PAILLOUX SAINT-AOUSTRILLE ISSOUDUN	N151	Sortie Agglo Lieu dit "Crevant	Entrée Issoudun - RD8	Route nationale	 က	100
NDGDOSSI	N151	Entrée Issoudun - RD8	Début Rocade	Route nationale	() () () () () () () ()	100
NUDUOSSI	N151	Début Rocade	intersection RD9	Route nationale	4	30
DEOLS	N151	Giratoire RD956	Echangeur A20	Route nationale) 6	100
Nagonossi	N151	Intersection RD 9	Fin Rocade	Route nationale	8	100
CHATEAUROUX	PL DE LA GARE	rue Bourdillon	rue Napoleon chaix	Route communale	2	250
CHATEAUROUX	PL GAMBETTA	rue de la Gare	place Lafayette	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	PL LAFAYETTE	rue St Luc	rue des Etats Unis	Route communale	8	100
CHATEAUROUX	PL SAINT-CHRISTOPHE	avenue du Pont Neuf	avenue de Blois	Route communale	(E)	100
CHATEAUROUX	R BOURDILLON	rue de la Poste	place de la gare	Route communale	3	100
CHATEAUROUX	R BOURDILLON	rue de la Poste	avenue Charles de Gaulle	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	R DE CHATELLERAULT	boulevard de la Valla	rue Henri de Monfreid	Route communale	 	100
CHATEAUROUX	R DE CHATELLERAULT	rue Henri de Monfreid	parking stoc	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	R DE LA GARE	rue Albert 1er	rue Ledru Rollin	Route communale	2	250
CHATEAUROUX	R DU 11 NOVEMBRE	rue Montaigne	avenue Bernard Louvet	Route communale	 m 	100
CHATEAUROUX	R DU 11 NOVEMBRE	Boulevard de Cluis	rue Montaigne	Route communale	(3)	100
CHATEAUROUX	R LEDRU ROLLIN	rue de la Poste	rue de la Gare	Route communale	2	250
CHATEAUROUX	R LEDRU ROLLIN	avenue de la Gare	place Gambetta	Route communale	2	250
CHATEAUROUX	R MONTAIGNE	rue Descartes	intersection rue Lotissement	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	R MONTAIGNE	intersection rue de Lotissemen	bd Blaise Pascal	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	R NAPOLEON CHAIX	place de la gare	avenue de la Chatre	Route communale	4	30
CHATEAUROUX	R ROGER CAZALA	place Voltaire	avenue de la Chatre	Route communale	8	100